

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD150

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« biologiques »,

insérer les mots :

« , les sols ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la mention des sols comme concourant à la constitution du patrimoine commun de la nation.